

**Rapport - Conseil du 21/10/2019****Objet :** Proposition de motion introduite par Mme DEBAETS, Conseillère communale.Proposition de motion relative à l'adoption d'un Plan Propreté  
-----

L'amélioration de la propreté et de la gestion des déchets doivent idéalement faire partie des priorités de la mandature. L'espace public bruxellois est l'objet d'une fréquentation croissante et de nouveaux usages, qui peuvent entraîner des conséquences négatives à ce niveau-là. D'autant que la malpropreté peut aussi contribuer à un sentiment fort d'insécurité ressenti par les Bruxellois ou les visiteurs.

Considérant que la région Bruxelloise gère la collecte des déchets par le ramassage de sacs plastiques (blancs, bleus, jaunes, verts, orange et roses) à des jours différents selon les quartiers et la couleur des sacs, que cette situation a pour résultat que tous les jours des sacs traînent le long des trottoirs quelque part dans la région.

Considérant que cette présence continue de sacs sur l'espace public a pour conséquence la dispersion des déchets et favorise la multiplication de dépôts clandestins.

Considérant que Bruxelles est la commune de la Région bruxelloise la plus grande en superficie et la plus importante en termes de nombre d'habitants, environ 180.000 personnes inscrites en date du 1er octobre 2019 ;

Considérant que Bruxelles est le siège des institutions européennes et accueille de nombreuses manifestations politiques, sportives, culturelles, etc. sur son territoire ;

Considérant que Bruxelles compte un nombre très importants d'établissements horeca et de lieux de vie nocturne ;

Considérant que Bruxelles compte en son sein un très grand nombre d'établissements scolaires (primaires et secondaires, néerlandophones et francophones), plusieurs zones commerciales et de nombreux logements sociaux ;

Considérant que différents types de problèmes liés à la propreté dans l'espace public ont été clairement identifiés (sacs poubelles mal triés, non conformes ou sortis à de mauvais moments, nombreux dépôts clandestins, petits déchets ou déchets sauvages traînant sur la chaussée, déjections canines, urines, etc.) ;

Considérant que la malpropreté publique est causée principalement par trois facteurs :  
la méconnaissance des règles en vigueur, l'absence de recours aux services de collecte et un manque de respect des citoyens ;

Considérant que de plus en plus de Bruxellois et de visiteurs de passage sont affectés par les problèmes de malpropreté et appellent à une politique plus répressive après des actes d'incivilité ;

Considérant l'importance du travail fourni par les équipes de la propreté de la Ville et de Bruxelles-Propreté mais qui hélas s'avère insuffisant ;

Considérant qu'il est essentiel de sensibiliser les citoyens et de les impliquer réellement dans la lutte contre le fléau de la malpropreté ;

Considérant que le Collège de la Ville s'est lui-même engagé dans sa déclaration de politique générale 2018-2024 à s'inscrire totalement dans le principe du « zéro déchet », avec comme principe de base que 'le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas'.



Le Conseil communal invite :

La Ville de Bruxelles à élaborer et à adopter un Plan propreté ambitieux avant la fin de l'année 2019.

Ce plan devrait idéalement tenir compte au minimum de quatre dimensions : la sensibilisation et l'information, le renforcement des moyens, une gestion intelligente des déchets et enfin, la répression.

1) Sensibilisation et information : aller à la rencontre des habitants, des commerçants, des écoles, etc. pour comprendre leurs réalités, leurs difficultés, leurs besoins et leurs lacunes afin d'aider au mieux les citoyens dans leurs démarches d'écogestes et de répondre au mieux à leurs demandes. L'objectif est de faire évoluer la perception et le ressenti sur la propreté, pour que chacun se sente responsable à ce niveau. Des campagnes d'affichage et spécifiques (dans les quartiers notamment) et originales devront être menées, tout comme au moins une fois par an 'La semaine de la Propreté'. Enfin, les fumeurs ou les amateurs de pipas ou chewing-gum ne devront pas être oubliés dans les efforts de sensibilisation.

2) Des services renforcés : il s'agit de cibler précisément les moyens et actions en fonction du rythme de vie de chacun, et de façon à toujours maintenir une qualité de l'espace public qui est propre à notre commune. Pour que les citoyens soient associés de manière efficace, il faudra prévoir suffisamment de matériel de collecte à disposition.

3) Outre la nécessité d'initier une réelle réflexion régionale sur l'abandon du ramassage des déchets par des sacs plastiques traînant partout et tout le temps, dans le cadre d'une vision 'Smart City', une gestion intelligente des déchets doit permettre d'augmenter le taux de recyclage, de réduire le volume de déchets, de diminuer la dépense énergétique consacrée à leur collecte, voire de produire de l'énergie (avec l'incinération des déchets).

Dans des nouveaux quartiers, il faut clairement songer à développer des projets-pilotes – comme cela se fait déjà en France ou en Espagne par exemple – où il existe des conteneurs sous-terrain d'un type tout à fait nouveau. Ces conteneurs sont reliés directement à des centres de tri via des réseaux pneumatiques à faible consommation énergétique (ce qui remplace ainsi le ramassage en surface de sacs plastiques par des camions ou camionnettes). Le citoyen envoie ainsi directement ses déchets vers le centre de tri le plus proche de son domicile. Et des capteurs intelligents se chargent de prévenir les services de la propreté dès qu'un conteneur est sur le point d'atteindre sa pleine capacité.

La technologie numérique peut également servir à inciter les citoyens à mieux trier leurs déchets avec des récompenses prévues pour celles et ceux qui sont des bons élèves en la matière. Des récompenses sous la forme, par exemple, d'entrées pour des spectacles (liés à la Ville) ou encore des bons d'achat dans des commerces du quartier. En France, à Aix-Provence-Marseille, une expérience de ce type a été lancée et le chiffre d'affaires des commerçants du quartier a d'ailleurs augmenté, sans compter la plus-value en termes de cohésion sociale.

4) Prendre des mesures de répression quand c'est nécessaire : il s'agit de responsabiliser les habitants mais aussi de sanctionner les comportements déviants en matière de malpropreté, afin d'assurer à chacun un espace de vie sain et propre. Activer le volet répressif vis-à-vis de l'incivisme et des actes de malpropreté doit être considéré comme une priorité. Mais la répression doit être juste et cohérente : nous devons assurer un volet répressif suffisant pour casser l'impression d'impunité et restaurer un sentiment de justice chez les non-pollueurs.

Au-delà de ces quatre axes, le plan devra aussi s'atteler à des priorités qui reflètent les principaux fléaux relevés par les habitants comme par les équipes de la propreté.

(s) Bianca Debaets, Conseillère communal pour le groupe cdH-CD&V

Annexes :

